

La MSA communique



La MSA communique

Versement de l'allocation de rentrée scolaire

Demande d'exonération et de remise de cotisations pour les employeurs en viticulture

<https://mps.msa.fr/lfy/web/msa-midi-pyrenees-sud/employeur/exoneration-remise-partielle-filiere-viticole>

Emploi de travailleurs étrangers : Mise à jour des fiches pratiques de la MSA

Rappel Covid-19

RSA/Prime d'activité : bien déclarer ses ressources est la garantie que les sommes versées par votre MSA sont justes

Quelles sont les ressources à déclarer ?

Quels sont les changements de situation à déclarer ?

Pour effectuer vos déclarations, nous vous remercions d'utiliser les services en ligne « Déclarer mes ressources trimestrielles » et « Déclarer un changement de situation », accessibles depuis votre espace privé sur le site internet de votre MSA.

Vous pouvez retrouver le détail des ressources à déclarer en consultant également l'aide en ligne pour vous guider dans votre démarche.

#Ose l'agriculture

Avec L'ANEFA (Association Nationale paritaire pour l'Emploi et la Formation en Agriculture) et Pôle emploi, assurez votre recherche de candidats et la multidiffusion de vos offres d'emploi.

Découvrez « lagriculture-recrute.org » de l'ANEFA

Le site « pole-emploi.fr » : des services pour faciliter et accélérer vos recrutements